

**OBJET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CLIMATISATION
DES BATIMENTS COMMUNAUX**

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE

Dans le souci d'assurer durablement le parfait fonctionnement des grosses installations de climatisation des bâtiments communaux, il est nécessaire de mettre en place des contrats de maintenance. Les anciens contrats existants étant arrivés à expiration au 31/12/2007.

Les prestations comprennent, notamment, le maintien en parfait état de fonctionnement des installations figurant dans le tableau ci-après. S'agissant de technicité distincte, de périodicité et de mode de fonctionnement différent, il est indispensable de créer des lots différents répartis comme suit :

LOT	INTITULE
1	ANCIEN HOTEL DE VILLE
2	MEDIATHEQUE FRANCOIS MITTERRAND
3	DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES
4	CENTRE SOCIO CULTUREL DE JACQUES COEUR
5	SALLE POLYVALENTE DE LA BRETAGNE

Les prestations dues portent sur l'exécution de :

- toutes interventions de maintenance préventive,
- dépannages et réparations des appareils, quels que soient leurs natures, leurs urgences et le type de réparations.

L'ensemble de ces contrats de maintenance sera conclu pour une durée maximale de 4 ans avec prise d'effet à compter de la notification. L'estimation prévisionnelle des prestations de maintenance préventive est de 42 000,00 € TTC par an, pour l'ensemble des lots.

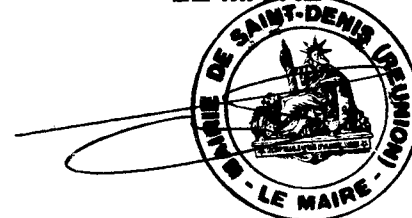
Je vous demande donc :

Rapport n° 08/6-38

- d'approuver le projet dont la maîtrise d'œuvre est assurée par les services techniques (DIRECTION ELECTRICITE)
- d'approuver la procédure de passation et les caractéristiques du marché (appel d'offres ouvert conformément aux articles 10,33,57 à 59 du Code des Marchés Publics)
- m'autoriser à lancer un appel d'offres pour l'exécution des prestations ; à passer le(s) marché (s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s)
- de m'autoriser à signer le (les) marché(s).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

**OBJET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CLIMATISATION
DES BATIMENTS COMMUNAUX**

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits inscrits au Budget principal 2008 sous les Chapitre 23 et Article 2315 .

Sur le RAPPORT N° 08/6-38 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur LAURET Edmond, 7ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale, et Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le projet de maintenance des installations de climatisation des bâtiments communaux.

ARTICLE 2

Approuve la procédure de passation et les caractéristiques du marché (appel d'offres ouvert, conformément aux Articles 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics).

Délibération n° 08/6-38

ARTICLE 3

Autorise le Maire à passer le marché avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 4

Autorise le Maire à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 16 SEP. 2008



Gilbert ANNETTE